Stratégie Locale

Pour un accès équitable aux services pour les enfants étrangers non accompagnés (MENA)

City	Liège
Country	Belgique
Lead organisation	Caritas International
Date of adoption	10/11/2026
Version	1

Élaboré dans le cadre du projet Power2UAMs mené par Caritas International et NADOE, sur la base des réunions des groupes de travail locaux et des plateformes de participation des enfants.

Co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are, however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Education and Culture Executive Agency. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them. Grant agreement number 101190452, CERV-2024-CHILD.

Contents

1. Introduction 3
2. Contexte local et résultats de la recherche 4
2.1 Aperçu de la situation des MENA à Liège 4
2.2 Principaux obstacles à l'égalité d'accès aux services — Synthèse des résultats de la recherche 6
3. Cadre juridique et politique 9
4. Priorités et objectifs stratégiques 13
4.1. Priorité 1: Accès au logement 14
4.2. Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics 16
6. Suivi et évaluation 19
6.1 Indicateurs 20
6.2 Actualisation de la stratégie 21
8. Participation des enfants 21
9. Pérennisation et prochaines étapes 22
10. Adoption par le groupe de travail local 23

1. Introduction

Cette stratégie locale a été élaborée dans le cadre du projet POWER2UAMs (« Power to UAMs: Ensuring Equal Access, Participation, and Voice at the Local Level »), financé par le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV) de l'Union européenne. Elle vise à renforcer l'égalité d'accès des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) aux services publics au niveau local à Liège.

Le groupe de travail local de Liège a été mis en place en avril 2026 et s'est réuni à quatre reprises. Il rassemble des prestataires de services locaux, des tuteurs légaux, des représentants de centres d'accueil du réseau fédéral, des organisations de la société civile ainsi que des experts. Ses membres sont issus des organisations suivantes : Caritas International, CRIPEL, CPAS de Liège, SAM asbl, Service de l'aide à la jeunesse (SAJ), Live in Color, Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA, Fedasil (centre de Rocourt) et Tabane. Des efforts stratégiques sont actuellement déployés pour instaurer un dialogue structurel avec les représentants de la Ville de Liège.

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants : (1) renforcer la coordination entre les acteurs locaux afin d'élaborer une stratégie locale répondant aux besoins des MENA et favorisant leur égalité d'accès aux services ; et (2) offrir un espace de dialogue direct avec les MENA à travers la plateforme de participation des enfants. Compte tenu des nombreux obstacles auxquels les MENA sont confrontés dans l'accès aux services publics, le groupe de travail a décidé de retenir deux thématiques prioritaires : l'accès au logement et l'accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics. À l'issue d'une analyse approfondie des problématiques identifiées, des recommandations concrètes et des pistes d'action ont été formulées pour chacune de ces deux thématiques prioritaires.

Lors de l'élaboration de la stratégie locale, il a été jugé essentiel de reconnaître qu'une part importante des changements recommandés et nécessaires pour améliorer le système existant dépasse les compétences et la sphère d'influence des membres du groupe de travail local. Lorsque les mesures envisagées nécessitent des décisions ou des interventions des pouvoirs publics ou d'autres parties prenantes externes, le rôle du groupe de travail local consistera principalement à sensibiliser les acteurs concernés, à faciliter le dialogue et à mener un travail de plaidoyer en faveur du changement, plutôt qu'à assurer directement la mise en œuvre de ces mesures.

Pour les recommandations qui concernent directement le fonctionnement ou les pratiques des organisations représentées au sein du groupe de travail local, il importe également de reconnaître que les membres du groupe ne disposent pas nécessairement d'un mandat formel leur permettant d'engager leurs organisations respectives à entreprendre des actions spécifiques ou à assumer des responsabilités dans leur mise en œuvre.

Plusieurs membres du groupe de travail local ont d'ores et déjà exprimé leur intérêt pour la poursuite de cette collaboration au-delà de la clôture officielle du projet Power2UAMs, prévue en décembre 2026. Bien que la participation demeure volontaire, l'objectif est de maintenir des réunions régulières afin de favoriser l'échange d'informations, de discuter des défis liés à l'accès des MENA aux services publics et d'identifier de nouvelles pistes d'action. Compte tenu du fait que les membres participent à ces travaux parallèlement à leurs responsabilités professionnelles habituelles, certaines des actions proposées pourraient n'être engagées ou mises en œuvre qu'après la clôture du projet. La stratégie locale doit dès lors également être envisagée comme un cadre de référence pour la poursuite de la collaboration et la mise en œuvre d'améliorations à plus long terme.

2. Contexte local et résultats de la recherche

2.1 Aperçu de la situation des MENA à Liège

Les données précises et actualisées concernant spécifiquement les enfants non accompagnés (MENA) résidant à Liège restent limitées, dans la mesure où les données relatives à leur enregistrement et à leur accueil sont principalement collectées au niveau fédéral. Une cartographie des structures d'accueil à Liège en 2025 a permis d'identifier 205 places au sein du système officiel d'accueil fédéral[1], réparties entre les structures d'accueil collectif de deuxième phase et les initiatives locales d'accueil (ILA) de troisième phase. La phase initiale d'observation (première phase) est quant à elle principalement organisée dans la Région bruxelloise ou à proximité. Toutefois, les récents changements politiques ont entraîné une réduction du réseau d'accueil, ce qui rend difficile l'obtention de chiffres actualisés sur le nombre de places disponibles pour les enfants non accompagnés dans la région de Liège. On observe néanmoins une nette tendance à la baisse au niveau national.

À l'échelle nationale, le nombre de MENA arrivant en Belgique est en diminution depuis 2022. Le pic des arrivées a été atteint en 2022, avec 6 434 enfants non accompagnés enregistrés pour la première fois par le Service de tutelle. Au cours des années suivantes, ce chiffre a diminué pour s'établir à 4 366 en 2023, 4 068 en 2024, 3 328 en 2025 et 1 550 au cours des huit premiers mois de 2026. En Belgique, les MENA sont majoritairement de sexe masculin et sont principalement des

[1] Fedasil, (s.d.). Centres d'accueil. Consulté en juillet 2025, sur https://fedasil.be/fr/les-centres-daccueil

adolescents âgés de 12 à 18 ans. Leurs principaux pays d'origine comprennent notamment l'Afghanistan, l'Algérie, l'Érythrée, l'Ukraine et le Maroc[2].

À Liège, l'accueil et l'accompagnement des MENA s'organisent selon le modèle national en trois phases. La première consiste en une phase d'orientation et d'observation au sein d'un Centre d'Orientation et d'Observation (COO). La deuxième phase prévoit l'hébergement dans des structures d'accueil collectives. Enfin, la troisième phase vise à préparer progressivement les enfants à une vie plus autonome, notamment à travers un accueil au sein d'initiatives locales d'accueil (ILA). Tout au long de ce parcours, les MENA peuvent bénéficier d'un accompagnement juridique et social, d'un accès à l'éducation, aux soins de santé, au soutien psychosocial et aux services d'intégration, grâce à la collaboration entre les autorités fédérales, régionales et locales. Dans le domaine de l'éducation, les jeunes primo-arrivants non francophones âgés de 12 à 18 ans peuvent intégrer les dispositifs DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants), qui proposent un apprentissage intensif du français et un accompagnement visant à préparer leur intégration dans l'enseignement ordinaire.

Parmi les principaux acteurs intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des MENA à Liège figurent Fedasil, le Service des Tutelles, la Ville de Liège, le Centre public d'action sociale (CPAS) de Liège, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment le Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) de Liège, ainsi que le Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL). Les établissements scolaires proposant le dispositif DASPA, tels que l'Institut Saint-Laurent, jouent également un rôle important. À ces acteurs institutionnels s'ajoutent plusieurs organisations de la société civile et associations spécialisées, notamment Caritas International Belgique, à travers ses projets *Youth in Transit* et *Youth in Shelter*, Tabane asbl (soutien psychologique et accompagnement en santé mentale), Live in Color asbl, Interra, Savoir-Être et SAM asbl.

Dans le contexte liégeois, les politiques de l'enfance et de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À ce niveau, le Forum des Jeunes représente les jeunes âgés de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il élabore des projets avec les jeunes lors de journées participatives, formule des avis officiels en leur nom, les représente lors de conférences nationales et internationales et mène des projets d'initiatives citoyennes. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) mène des recherches et fournit une aide à la décision aux autorités locales, notamment en proposant

[2] Service public fédéral Justice, (s.d.). Statistiques, DG Législation, Libertés et Droits fondamentaux. Consulté le 3 novembre 2026, sur https://justice.belgium.be/fr/statistiques/dg_legislation_libertes_et_droits_fondamentaux

des orientations concernant l'accueil des enfants durant leur temps libre et les conseils communaux des enfants et des jeunes.

Aucune de ces structures ne s'adresse spécifiquement aux MENA, et aucune n'est propre à la seule ville de Liège. Les MENA disposent souvent d'un réseau de soutien limité et connaissent généralement moins bien les langues, la culture et le système politique belges. Ils sont également confrontés à d'importantes difficultés personnelles et administratives, notamment liées aux procédures d'asile et de tutelle, ainsi qu'aux incertitudes concernant leur logement et leur scolarité. Par conséquent, ils peuvent être moins enclins à participer à des discussions sur les politiques publiques, ou ne pas disposer de la disponibilité mentale nécessaire pour s'y investir, même lorsque les dispositifs formels de participation sont ouverts à tous les enfants et jeunes.

Dans le cadre du projet POWER2UAMs à Liège, le Network of Afghanistan Diaspora Organisations in Europe (NADOE) est chargé d'organiser et d'animer les plateformes de participation des enfants (Child Participation Platforms), qui se tiennent durant l'été et l'automne 2026, ainsi que d'organiser une exposition photographique présentant des photos réalisées par des MENA. Ces activités permettent de consulter directement les jeunes afin que leurs expériences vécues soient prises en compte dans les plans d'action locaux élaborés dans le cadre du projet. Caritas et NADOE facilitent également la participation des MENA à des forums de jeunesse et à des événements liés à l'éducation, afin de faire davantage entendre leur voix et de renforcer la portée de leurs points de vue dans le débat public.

2.2 Principaux obstacles à l'égalité d'accès aux services — Synthèse des résultats de la recherche

La recherche locale menée à Liège dans le cadre du projet POWER2UAMs, fondée sur une analyse documentaire, une cartographie des parties prenantes et des entretiens qualitatifs avec 10 MENA et 10 professionnels clés (dont des travailleurs sociaux, des responsables de centres d'accueil, un médecin généraliste, un psychologue, un avocat, un enseignant et des tuteurs légaux), met en évidence le fort engagement de la ville en faveur de l'accueil et de l'hospitalité. Cet engagement se traduit notamment par sa déclaration en tant que « Ville hospitalière » et sa participation au réseau européen URBACT WELDI.

Parallèlement, la recherche met en évidence d'importants obstacles structurels et des lacunes systémiques qui entravent le plein exercice des droits fondamentaux des MENA. Le système belge de prise en charge des MENA demeure marqué par une tension institutionnelle persistante entre le contrôle migratoire et la protection de l'enfance. L'accès aux services publics essentiels, notamment le logement, les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale, dépend souvent du statut administratif ou du statut de séjour du mineur plutôt que du principe universel de protection de l'enfance. Par ailleurs, les responsabilités sont réparties entre les niveaux fédéral (Service des Tutelles, Fedasil), régional et communautaire (Administration générale de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles – AGAJ/SAJ) et communal (Ville de Liège, CPAS de Liège). Cette

répartition des compétences engendre une gouvernance fragmentée et des disparités importantes dans les pratiques des services de première ligne.

Sur la base des résultats du rapport de recherche et des analyses des arbres à problèmes réalisées par le groupe de travail local de Liège, les principaux obstacles à l'égalité d'accès aux services sont présentés ci-dessous, en distinguant les thématiques prioritaires retenues par les acteurs locaux et les obstacles systémiques transversaux :

L'accès au logement demeure un défi majeur pour les MENA à Liège, en raison d'une grave pénurie de logements abordables et de qualité. Les MENA sont également confrontés à des discriminations de la part des propriétaires et à des obstacles administratifs, tandis que les dispositifs d'accompagnement spécialisés dans la recherche de logement font largement défaut. Bien que les travailleurs sociaux soient souvent amenés à intervenir pour pallier ce manque, ils ne disposent pas des outils spécifiques ni du temps nécessaire pour assurer cet accompagnement de manière adéquate. Par ailleurs, la surpopulation de certaines structures d'accueil ou leur éloignement géographique affectent le bien-être des MENA et leur accès aux services. Lors du passage à la majorité ou de l'obtention d'une protection internationale, qui s'accompagne d'une sortie des structures d'accueil de Fedasil ou des dispositifs de l'aide à la jeunesse, de nombreux jeunes sont exposés à un risque accru de sans-abrisme, de recours à des solutions d'hébergement temporaires chez des tiers ou d'exploitation par des propriétaires peu scrupuleux.

L'accès aux administrations publiques constitue un deuxième défi majeur pour les MENA à Liège. Les professionnels des services publics (notamment les agents des services des étrangers des administrations communales, des CPAS et des banques) manquent fréquemment de formation spécifique sur le statut juridique et les droits des MENA. Les pratiques, les exigences en matière de documents et les délais de traitement varient considérablement entre les différents services communaux et les CPAS, entraînant d'importants retards qui dépassent parfois les délais légaux. Dans la commune de Liège, les difficultés liées à l'obtention de rendez-vous et la complexité des procédures administratives contraignent également les jeunes et les travailleurs sociaux qui les accompagnent à faire la file pendant plusieurs heures dès le début de la matinée. Ces démarches entraînent souvent des journées entières d'absence scolaire pour les MENA. Par ailleurs, la numérisation des systèmes de prise de rendez-vous, la complexité des courriers administratifs et la lourdeur des formalités constituent des obstacles importants pour les jeunes ayant une maîtrise limitée du français ou des compétences numériques insuffisantes. Les barrières linguistiques et le manque de services d'interprétariat professionnel exercent une pression supplémentaire sur les MENA, leurs tuteurs légaux et les travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Les résultats de la recherche mettent également en évidence **plusieurs obstacles supplémentaires**. Les MENA présentent des niveaux élevés d'anxiété, de

dépression et de troubles de stress post-traumatique (TSPT), tandis que les services locaux de santé mentale sont confrontés à de longs délais d'attente, à une offre limitée de suivi thérapeutique à long terme et à une disponibilité insuffisante de services d'interprétariat dans des langues telles que le pachto, le dari et le tigrinya.

Les obstacles rencontrés dans le domaine de l'éducation affectent également l'intégration des MENA et leurs perspectives d'avenir. Bien que les dispositifs DASPA offrent un soutien linguistique essentiel lors de leur arrivée, leur organisation souvent séparée de l'enseignement ordinaire peut limiter les possibilités d'interaction avec les élèves belges. La transition vers l'enseignement ordinaire demeure difficile, les jeunes étant fréquemment orientés vers des filières professionnelles principalement sur la base de leur maîtrise du français plutôt qu'en fonction de leurs capacités scolaires. Les MENA plus âgés rencontrent des difficultés supplémentaires, notamment en raison des capacités d'accueil limitées des établissements scolaires, de la rigidité des parcours éducatifs et des contraintes financières, qui peuvent entraîner un décrochage scolaire précoce.

L'accès des MENA aux services dépend parfois fortement de la connaissance du système, de l'initiative et de la capacité des personnes qui les accompagnent à défendre leurs droits. Le tuteur légal représente l'enfant et veille à ce que les décisions soient prises dans son intérêt supérieur. Le travailleur social, généralement rattaché à une organisation, lui apporte un accompagnement plus concret dans ses démarches quotidiennes, ainsi qu'un soutien psychosocial. La qualité de cet accompagnement peut donc varier selon les personnes qui entourent chaque jeune. Cette situation engendre des inégalités d'accès aux services, un phénomène que les parties prenantes décrivent comme un « effet de chance lié à l'attribution du tuteur ».

La transition vers l'âge adulte et le regroupement familial constituent des périodes de vulnérabilité particulièrement importantes. Lors du passage à la majorité, les MENA perdent le bénéfice de la tutelle légale et de l'accompagnement spécialisé, souvent sans avoir bénéficié d'une préparation adéquate ni d'une continuité dans leur prise en charge. De même, le regroupement familial peut entraîner des responsabilités considérables pour les jeunes, qui sont fréquemment amenés à jouer un rôle d'interprète, à accompagner les membres de leur famille dans leurs démarches administratives, à rechercher un logement et à contribuer financièrement aux besoins du ménage, parfois au détriment de leur parcours scolaire.

Dans l'ensemble, la recherche met en évidence l'existence, à Liège, d'un réseau d'organisations et de professionnels engagés dans l'accompagnement des MENA. Toutefois, des lacunes importantes persistent en matière d'accessibilité, de coordination et de continuité des services.

3. Cadre juridique et politique

Le cadre juridique et politique sur lequel repose la stratégie locale liégoise en faveur des MENA s'articule autour de plusieurs niveaux de gouvernance : international, européen, fédéral belge, wallon et local. Ensemble, ces différents cadres définissent un ensemble complet d'obligations et d'objectifs politiques relatifs à la protection, aux droits, à l'accueil, à l'intégration et au bien-être des enfants. Toutefois, leur mise en œuvre concrète demeure marquée par une tension institutionnelle importante entre la gestion des migrations et la protection de l'enfance.

Niveau international

La législation et les politiques belges relatives aux MENA reposent sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), qui garantit le principe de non-discrimination, le droit à la protection et au développement, ainsi que l'accès aux services essentiels, notamment à l'éducation, aux soins de santé et à un niveau de vie suffisant. Conformément à ces normes internationales en matière de droits de l'enfant, toute décision administrative ou judiciaire concernant un mineur, ainsi que toute décision relative à son hébergement ou à sa prise en charge, doit accorder une considération primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant[3]. Par conséquent, la protection et l'accompagnement des MENA doivent être adaptés aux besoins individuels de chaque enfant en matière de développement, plutôt que d'être déterminés uniquement par son statut migratoire.

Niveau européen

Au niveau européen, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne[4] constitue un cadre juridique essentiel pour la protection de la dignité humaine, la non-discrimination et les droits de l'enfant, notamment dans les contextes de l'asile et du transit migratoire. Ces obligations législatives sont complétées par des cadres politiques, notamment la stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant[5],

[3] De Graeve, K., Vervliet, M., & Derluyn, I. (2017). Between immigration control and child protection: Unaccompanied minors in Belgium. Social Work & Society, 15(1). https://www.researchgate.net/publication/319542310

[4] Union européenne. (2012). Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Journal officiel de l'Union européenne, C 326, p. 391-407. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/?uri=oj%3AJOC_2012_326_R_0391_01

[5] Commission européenne. (2021). La stratégie de l'UE sur les de droits de l'enfant et la garantie européenne pour l'enfance. Consulté sur https://commission.europa.eu/strategy-

qui vise à garantir la protection des droits de tous les enfants et à assurer l'accès aux services de base pour les enfants vulnérables. L'une des initiatives phares de cette stratégie est la « Garantie européenne pour l'enfance »[6] : une initiative à l'échelle de l'UE visant à prévenir et à lutter contre la pauvreté infantile ou l'exclusion sociale en garantissant aux enfants dans le besoin au sein de l'UE un accès effectif à un ensemble de services essentiels (par exemple, l'éducation et l'accueil de la petite enfance, l'éducation inclusive et les activités scolaires, les soins de santé, le logement), parmi lesquels les enfants issus de l'immigration sont mentionnés comme faisant partie des groupes cibles.

Niveau fédéral (Belgique)

Au niveau national, le cadre juridique et politique belge associe des mécanismes spécifiques de protection de l'enfance à une législation régissant l'asile, la migration, l'accueil et l'aide sociale.

Un élément central de ce dispositif est le système fédéral de tutelle, géré par le Service des Tutelles, qui relève actuellement du Service public fédéral Justice. Les MENA ont droit à la désignation d'un tuteur légal chargé de les représenter juridiquement, de les accompagner tout au long de leur procédure d'asile et des autres démarches administratives, ainsi que de veiller à la protection de leurs droits et à leur accès aux services adaptés à leurs besoins.

La loi fédérale sur l'accueil des demandeurs d'asile, mise en œuvre par Fedasil, régit l'accueil des personnes demandant une protection internationale, notamment à travers le dispositif national d'accueil des MENA organisé en trois phases.

Le dispositif des centres publics d'action sociale (CPAS) constitue un autre lien important entre la législation fédérale et la prestation de services au niveau local. Lorsqu'ils quittent les structures d'accueil, les MENA peuvent, en fonction de leur statut juridique et administratif, bénéficier d'une aide sociale, d'un soutien financier, d'une assistance médicale ou d'autres formes d'aide par l'intermédiaire du centre public d'action sociale (CPAS) de leur commune.

---

and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/rights-child/eu-strategy-rights-child-and-european-child-guarantee_fr

[6] Conseil de l'Union européenne. (2021). Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance. Journal officiel de l'Union européenne, L 223, p. 14-23. http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1004/oj

Enfin, les procédures d'asile et de regroupement familial relèvent principalement de la compétence fédérale et impliquent notamment des institutions telles que l'Office des étrangers (OE) et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Ces procédures déterminent le statut de séjour et de protection des personnes concernées et ont, par conséquent, des répercussions importantes sur leur accès aux services ainsi que sur leurs perspectives d'intégration à long terme.

Niveau régional (Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles)

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne disposent également de politiques et de services spécifiques destinés aux enfants primo-arrivants. L'aide à la jeunesse et la protection de l'enfance relèvent de la compétence de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) et des Services de l'aide à la jeunesse (SAJ), dont celui de Liège, qui définissent les dispositifs de protection et d'accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité. Dans ce cadre, les MENA sont reconnus comme un groupe vulnérable nécessitant un accompagnement spécialisé. Cette prise en charge se concrétise notamment à travers des initiatives telles que le *Plan MENA*, un accord structurel conclu entre Fedasil et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui prévoit un accueil et un accompagnement spécialisés de deuxième phase pour les enfants vulnérables et les plus jeunes, généralement âgés de moins de 15 ans. Par contre, plusieurs acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles soulignent les difficultés d'accès des MENA aux services de l'aide à la jeunesse, notamment en raison de la saturation du secteur. Les MENA ne sont pas automatiquement considérés comme des mineurs en danger, et l'intervention du Service de l'aide à la jeunesse (SAJ) est subsidiaire par rapport à celle des autres institutions compétentes.

Le *Délégué Général aux Droits de l'Enfant* (DGDE) veille, de manière indépendante, au respect et à la promotion des droits de l'enfant, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'aide à la jeunesse et de l'action sociale. Son travail constitue une référence importante, fondée sur les droits de l'enfant, pour la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux local et régional.

Le logement, l'aide sociale et l'éducation, trois domaines essentiels pour l'accès des MENA aux services publics, relèvent en grande partie des compétences des entités fédérées belges (Régions et Communautés), plutôt que du pouvoir fédéral. À Liège, les politiques relatives au logement et à l'action sociale régionale relèvent de la compétence de la Région wallonne, tandis que l'enseignement et l'aide à la jeunesse sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le domaine de l'éducation, le DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés) propose aux jeunes primo-arrivants non francophones, généralement âgés de 12 à 18 ans, un apprentissage intensif du

français ainsi qu'un accompagnement visant à faciliter leur intégration dans l'enseignement secondaire et, plus largement, dans la société.

Parmi les autres dispositifs pertinents en Wallonie figurent les allocations familiales (financées par des caisses telles que Famiwal et supervisées par l'AVIQ, « Agence pour une Vie de Qualité »), qui apportent un soutien financier aux familles avec enfants, sous réserve de remplir les conditions d'octroi applicables (notamment l'introduction d'une procédure de séjour et la désignation d'un tuteur légal). Contrairement au système flamand, le système wallon ne dispose pas d'un dispositif régional de placement familial comparable à *Pleegzorg*.

Niveau Local (Ville de Liège)

La Ville de Liège traduit les cadres internationaux, européens, fédéraux, régionaux et communautaires en politiques et services au niveau local. En 2017, à la suite d'une campagne citoyenne, Liège est devenue la première commune de Wallonie à se déclarer officiellement « Ville hospitalière », affirmant ainsi sa volonté d'être une ville ouverte, accueillante et solidaire. Dans le cadre de cet engagement et de sa participation active au réseau européen URBACT WELDI (*Building Welcoming Communities for Migrants*), financé par l'Union européenne, la Ville s'engage à maintenir une attitude d'ouverture à l'égard des personnes migrantes, à promouvoir la non-discrimination dans l'accès à des logements abordables et de qualité (y compris des solutions de logement spécifiques pour les MENA et les familles nouvellement arrivées), ainsi qu'à collaborer de manière constructive avec les acteurs de la société civile qui défendent les droits des jeunes migrants.

Bien que les CPAS opèrent dans un cadre juridique fédéral, ils fournissent leurs services au niveau local. Chaque CPAS est rattaché à une commune et exerce ses compétences sur le territoire de celle-ci. Ainsi, même si ces organismes proposent les formes d'aide sociale prévues par la législation, telles que le revenu d'intégration sociale, la prime d'installation et l'aide médicale urgente, leurs procédures administratives, les pratiques de leurs services de première ligne et les délais de traitement peuvent varier d'une ville belge à l'autre.

Le CRIPEL (Centre Régional d'Intégration de Liège) intervient en tant que centre régional d'intégration, en organisant notamment le parcours d'intégration, de l'insertion socio-professionnelle et un accompagnement interculturel des opérateurs.

Sur le plan opérationnel, l'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie sont assurés au niveau local par les centres d'accueil fédéraux et les initiatives locales d'accueil (ILA). Ces dispositifs sont complétés par des structures d'accueil spécialisées de deuxième phase dans le cadre du *Plan MENA*, en coordination avec les services de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (SAJ de Liège / AGAJ). Il y a 3 services agréés par la région wallonne pour l'accompagnement à l'autonomie des MENA et anciens MENA sur la Province de Liège dont 2 à Liège (Live in Color et SAM asbl).

4. Priorités et objectifs stratégiques

Les mesures proposées constituent une feuille de route indicative et flexible pour orienter les actions futures. Elles reflètent les possibilités d'amélioration et de collaboration identifiées par les parties prenantes, plutôt que des engagements formels de la part des organisations représentées au sein du groupe de travail local. Leur mise en œuvre dépendra des mandats, des responsabilités et des capacités respectives des acteurs concernés, ainsi que de la disponibilité des financements et des autres ressources nécessaires. Par conséquent, les actions concrètes envisagées par le groupe de travail consisteront souvent à mener des activités de plaidoyer auprès des institutions et des décideurs disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre les changements recommandés. Un autre axe d'intervention important concerne les activités d'information et de sensibilisation, notamment l'organisation d'ateliers, l'élaboration d'infographies et d'autres supports informatifs, ainsi que le recensement et la promotion des outils et ressources existants susceptibles de soutenir les efforts de sensibilisation auprès des parties prenantes concernées.

Comme indiqué précédemment, la recherche documentaire et les entretiens menés avec les MENA et les parties prenantes concernées ont permis d'identifier un large éventail d'obstacles à l'accès aux services. Compte tenu du calendrier et du champ d'action limités du groupe de travail local, il a été nécessaire de concentrer les efforts sur un nombre restreint de thématiques prioritaires. Ces priorités ont été définies sur la base de deux critères principaux : leur pertinence au regard des domaines d'intervention des acteurs représentés au sein du groupe de travail et leur importance dans le contexte local. Sur cette base, deux thématiques prioritaires dans lesquelles les MENA et les anciens MENA rencontrent des obstacles structurels ont été retenues : **l'accès au logement et l'accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics.** Dès la première réunion, plusieurs défis transversaux sont apparus : les barrières linguistiques, le manque d'informations sur les droits, la coordination insuffisante entre les services, la méconnaissance des spécificités de la situation des MENA parmi les professionnels, ainsi que les disparités importantes dans les pratiques entre les institutions et les régions.

Ces deux priorités sont également étroitement liées. Les difficultés rencontrées pour établir une adresse de domiciliation ou les retards dans la vérification de la résidence peuvent, par exemple, retarder l'ouverture du droit aux aides du CPAS et priver temporairement un jeune de revenus. À l'inverse, le manque de ressources financières ou d'accompagnement administratif compromet considérablement l'accès à un logement et la capacité à s'y maintenir.

4.1. Priorité 1: Accès au logement

Le groupe de travail souligne une combinaison de facteurs qui rendent l'accès au logement particulièrement difficile pour les MENA et les anciens MENA : la pénurie de logements abordables, les discriminations, les loyers excessifs pour des logements parfois de mauvaise qualité, les difficultés liées à la domiciliation, l'absence de réseaux personnels et le manque de services spécifiquement dédiés à l'accompagnement dans la recherche de logement. Ces obstacles peuvent entraîner des déménagements répétés, des situations de surpeuplement, un risque accru de sans-abrisme ou encore pousser certains MENA à accepter des emplois précaires ou non déclarés afin de pouvoir payer leur loyer.

L'enjeu ne consiste pas uniquement à augmenter l'offre de logements, mais également à garantir une transition fluide entre l'accueil temporaire, la recherche d'un logement, l'établissement d'une domiciliation et l'accès aux aides sociales. Toute difficulté rencontrée au cours de cette transition peut avoir des répercussions en cascade sur les revenus, le parcours scolaire, la santé mentale et l'autonomie des jeunes.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées par le groupe de travail local :

1. **Augmenter l'offre de logements abordables et accessibles pour les jeunes et les familles.** La Ville de Liège devrait poursuivre et renforcer ses efforts visant à remettre sur le marché les logements inoccupés, notamment en les transformant en logements sociaux ou à loyers abordables. Elle devrait également renforcer les contrôles relatifs à la qualité des logements, aux loyers pratiqués et au respect de la réglementation par les propriétaires bailleurs. Cette augmentation doit bénéficier à l'ensemble des ménages vulnérables, tout en tenant compte des besoins spécifiques des MENA et des familles réunifiées. Les familles nouvellement arrivées devraient aussi être informées et accompagnées pour s'inscrire sur les listes d'attente de logements sociaux.

2. **Développer davantage de solutions de logement adaptées aux situations de regroupement familial.** Une attention particulière devrait être accordée aux familles nombreuses, pour lesquelles les logements adaptés sont particulièrement difficiles à trouver. Le groupe de travail recommande d'examiner les possibilités d'assouplir les conditions d'accès à l'hébergement d'urgence dans certaines situations de regroupement familial, ainsi que d'envisager des solutions administratives permettant aux familles de résider dans plusieurs logements distincts lorsqu'aucun logement suffisamment grand n'est disponible. Prévoir aussi des solutions transitoires avant et après l'arrivée de la famille et éviter que la recherche d'un logement adapté ne repose principalement sur le jeune.

3. **Garantir la continuité des aides sociales et l'ouverture rapide des droits liés au logement.** Lorsque la vérification d'une adresse par la police prend du retard, les CPAS devraient pouvoir examiner l'ouverture d'un dossier ou

une décision provisoire sur la base de justificatifs suffisants, dans le respect du cadre applicable. Cette approche devrait couvrir aussi bien les changements de domicile que la première ouverture des droits, et permettre une réponse suffisamment rapide aux besoins de garantie locative et de premier loyer, y compris pour les familles arrivant dans le cadre du regroupement familial. Des accords de principe pourraient être explorés lorsque certaines vérifications restent en cours.

4. **Garantir un financement structurel pour l'accompagnement dans la recherche de logement.** De nombreuses organisations jouent actuellement un rôle d'intermédiaire entre les jeunes, les propriétaires, les agences immobilières et les administrations publiques, souvent sans mandat spécifique ni financements dédiés. Un service d'accompagnement au logement, doté de moyens suffisants et assuré par des professionnels spécialisés, devrait soutenir les jeunes lors des recherches, visites, candidatures, démarches de domiciliation et premiers mois d'autonomie. Cet accompagnement devrait également couvrir les besoins avant et après le regroupement familial, y compris lorsque la famille ne dispose pas encore d'adresse stable, et prévoir un relais entre tuteurs, structures d'accueil, CPAS et organisations spécialisées.

5. **Renforcer les efforts de lutte contre les discriminations sur le marché locatif.** Des actions d'information et de sensibilisation devraient être menées auprès des propriétaires bailleurs et des intermédiaires immobiliers, parallèlement à des mécanismes permettant de mieux identifier et combattre les pratiques discriminatoires ou abusives. Ces actions pourraient inclure des témoignages réalistes de propriétaires ayant vécu des expériences positives de location à des personnes réfugiées ou à des jeunes, grâce à l'appui d'organisations spécialisées.

6. **Préparer les jeunes à la vie autonome dès un stade plus précoce.** L'accompagnement proposé au sein des structures d'accueil devrait aller au-delà de la simple mise à disposition d'un hébergement et préparer les jeunes à la recherche d'un logement, à la gestion d'un budget, à la compréhension de leurs droits et obligations en tant que locataires, aux démarches de domiciliation ainsi qu'aux conséquences administratives d'un déménagement. Fedasil et les travailleurs sociaux ont un rôle important à jouer bien avant la sortie du dispositif d'accueil. Cette préparation devrait comprendre les factures, les déchets et l'entretien du logement, être répétée dans le temps et se poursuivre après l'emménagement. Une orientation pratique devrait aussi être proposée aux familles réunifiées.

Sur la base de ces recommandations, le groupe de travail local prévoit d'élaborer une **note politique** afin de soutenir les futures actions de plaidoyer. Cette note politique sera élaborée au cours du mois de janvier et finalisée au cours du mois de février, sur la base des recommandations formulées par ce groupe de travail. Par ailleurs, plusieurs **pistes d'action concrètes** ont été identifiées afin d'améliorer l'accès des MENA au logement à Liège. Bon nombre des mesures proposées

dépassent le mandat direct des membres du groupe de travail. Il s'agit notamment d'augmenter l'offre de logements abordables, d'adapter les dispositifs d'hébergement d'urgence aux besoins des familles après un regroupement familial, de garantir la continuité des aides sociales lors des changements de domicile et de mettre en place des services d'accompagnement au logement bénéficiant d'un financement structurel. Pour ces mesures, le rôle du groupe de travail consisterait principalement à **mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation**, notamment à travers l'élaboration d'une note politique commune et l'instauration d'un dialogue avec la Ville de Liège, le CPAS et les autres acteurs compétents comme le RWDH et l'ARCA. D'autres actions pourraient être mises en œuvre plus directement par les organisations participantes, en fonction de leurs mandats et de leurs ressources respectives. Celles-ci comprennent notamment **la sensibilisation des propriétaires bailleurs et des intermédiaires immobiliers** aux discriminations et aux difficultés spécifiques rencontrées par les MENA, le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'accompagnement au logement, ainsi que **l'amélioration de la préparation des jeunes à la vie autonome**, grâce à des informations et des conseils sur la recherche de logement, la gestion budgétaire, les droits des locataires et les démarches administratives. Le groupe de travail pourrait faciliter l'échange de bonnes pratiques et explorer les possibilités de développer des initiatives communes, tout en reconnaissant que leur mise en œuvre dépendra des capacités et des engagements des organisations concernées.

Pistes concrètes de suivi:

- Rédiger et diffuser une **note politique** sur le logement auprès de la Ville de Liège, des CPAS et des réseaux concernés (notamment le Réseau wallon pour le droit à l'habitat et les acteurs de la lutte contre le sans-abrisme). (Calendrier : janvier – février 2027)
- **Échanger des pratiques** sur la recherche de logement, les garanties locatives, l'inscription au logement social et la préparation à l'autonomie dans des cadres existants, éventuellement avec le CRIPEL. (Calendrier : premier trimestre 2027)
- **Explorer**, avec des initiatives déjà actives, des témoignages de propriétaires et des **actions de sensibilisation réalistes**. (Calendrier : premier trimestre 2027)

4.2. Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux CPAS et aux autres services administratifs publics

Les difficultés rencontrées auprès des CPAS, des administrations communales et des autres services publics résultent moins d'un obstacle isolé que d'une accumulation de facteurs : une connaissance insuffisante des spécificités de la situation des MENA, des pratiques hétérogènes d'un service à l'autre, le manque

de services d'interprétariat, la fracture numérique, une forte rotation du personnel, des délais de traitement importants et une reconnaissance insuffisante du rôle des organisations qui accompagnent ces jeunes. Ces difficultés alimentent les incompréhensions et la perte de confiance envers les institutions, et peuvent contribuer à aggraver la précarité des jeunes concernés.

Les **recommandations** suivantes ont été formulées par le groupe de travail local :

1. **Renforcer les compétences du personnel de première ligne concernant les droits et les spécificités de la situation des MENA.** Les formations existantes, notamment celles proposées par le CRIPEL dans le cadre du projet HYMA, devraient être davantage valorisées et rendues accessibles au personnel des administrations publiques, notamment par le biais de partenariats avec les CPAS. Ces formations, portant notamment sur les compétences interculturelles, le statut administratif et les droits des MENA, devraient être complétées par des outils pratiques et synthétiques. Les ressources existantes devraient être recensées et actualisées avant d'en créer de nouvelles.

2. **Assurer une prise en charge coordonnée des enfants non accompagnés en désignant des personnes de référence au sein des CPAS et des administrations publiques.** Il ne peut être attendu du personnel généraliste qu'il maîtrise l'ensemble des spécificités des situations juridiques et administratives des MENA. La désignation de personnes de référence clairement identifiées permettrait d'obtenir plus rapidement des informations fiables et de garantir une plus grande cohérence dans le traitement des dossiers. Ces référents devraient pouvoir orienter leurs collègues sur les situations complexes, favoriser une meilleure compréhension des situations de vulnérabilité et des réactions parfois difficiles des jeunes, notamment la méfiance ou l'agressivité, et renforcer la coordination avec les tuteurs et les organisations d'accompagnement.

3. **Renforcer les accords formels de collaboration entre les CPAS et les organisations spécialisées.** Le groupe de travail recommande de formaliser davantage la collaboration avec les organisations capables d'informer les jeunes sur leurs droits, de les accompagner dans leurs démarches administratives et de jouer un rôle d'intermédiaire auprès des administrations publiques. Ces accords pourraient notamment permettre la préparation de dossiers complets avant les rendez-vous au CPAS, avec des moyens pérennes pour les organisations concernées. Une attention particulière devrait être portée à la coordination lors du regroupement familial, afin que les démarches ne reposent pas uniquement sur les jeunes.

4. **Améliorer l'accessibilité des administrations publiques pour les jeunes.** Les services devraient communiquer dans un langage clair, maintenir des possibilités d'accueil en présentiel et proposer des horaires de rendez-vous compatibles avec la fréquentation scolaire. En particulier, le service des étrangers de la Ville de Liège devrait examiner un système officiel de

réservation de créneaux accessibles aux MENA en dehors des cours (par exemple le mercredi après-midi), pour éviter les longues files d'attente et les absences scolaires. Des arrangements informels avec certains agents ne suffisent pas.

5. **Garantir que les services numériques ne constituent pas le seul moyen d'accéder aux droits.** Des informations et des services accessibles doivent rester disponibles en présentiel, avec un accompagnement lorsque cela s'avère nécessaire, afin d'éviter que la fracture numérique ne devienne un obstacle supplémentaire. Les outils numériques municipaux peuvent compléter ces canaux, mais ne doivent pas se substituer à une aide humaine.

6. **Faciliter et promouvoir systématiquement le recours aux services d'interprétariat.** Les administrations publiques devraient mettre en place des procédures simples et prévoir des budgets suffisants pour garantir l'accès à des services d'interprétariat, tant à distance qu'en présentiel. La responsabilité de l'organisation de l'interprétariat devrait être clarifiée, notamment dans les situations complexes ou sensibles, et précisée, si nécessaire, dans une fiche d'information. Les jeunes ne devraient pas être amenés à traduire pour leur famille des informations médicales sensibles ou des instructions administratives complexes.

7. **Clarifier les modalités de collaboration avec les professionnels accompagnant les jeunes et réduire les démarches administratives inutiles.** Les règles relatives aux procurations, aux exigences du RGPD et aux responsabilités respectives des tuteurs légaux et des travailleurs sociaux devraient être clarifiées pour éviter les refus contradictoires et les déplacements répétés. Le groupe de travail rapporte que certaines démarches entreprises par les travailleurs sociaux sont parfois refusées au motif qu'elles doivent formellement être effectuées par le tuteur légal, ce qui entraîne des retards et une charge administrative supplémentaire tant pour les jeunes que pour les professionnels qui les accompagnent.

8. **Fournir aux jeunes des informations claires et pratiques sur leurs droits et leurs obligations et les procédures de recours.** Le groupe de travail recommande un support accessible et adapté aux MENA expliquant les services compétents, les démarches utiles, les possibilités de plainte ou de recours et les droits en cas de changement de commune. Il conviendrait d'abord d'inventorier et de mettre à jour les ressources existantes, puis de les adapter à Liège et, si pertinent, de les intégrer aux canaux de communication de la Ville.

Sur la base de ces recommandations, le groupe de travail local prévoit d'élaborer une **note politique** afin de soutenir les futures actions de plaidoyer. Cette note politique sera élaborée au cours du mois de janvier et finalisée au cours du mois de février, sur la base des recommandations formulées par ce groupe de travail. Par ailleurs, plusieurs pistes d'action concrètes ont été identifiées afin d'améliorer l'accès des MENA aux administrations et aux services publics à Liège. Parmi les

actions qui pourraient être directement entreprises par les membres du groupe de travail figurent notamment **l'organisation de formations destinées au personnel de première ligne** sur les droits et les besoins spécifiques des MENA, ainsi que **l'élaboration d'outils d'information pratiques**, tels qu'une fiche synthétique destinée au personnel administratif et un guide accessible aux MENA présentant leurs droits, les services auxquels ils peuvent s'adresser et les procédures de recours. Ce dernier pourrait s'appuyer sur les outils numériques existants développés par la Ville de Liège. Le groupe de travail pourrait également **faciliter les échanges entre les CPAS, les administrations publiques et les organisations spécialisées** afin de renforcer leur collaboration, de clarifier les rôles respectifs des tuteurs légaux et des travailleurs sociaux et de réduire les démarches administratives inutiles. Toutefois, plusieurs mesures proposées dépassent le mandat direct des membres du groupe de travail. Il s'agit notamment de la désignation de personnes de référence spécialisées au sein des administrations publiques, de la mise en place d'accords formels de collaboration, de l'amélioration des systèmes de prise de rendez-vous et du maintien de possibilités d'accès aux services en dehors des canaux numériques, ainsi que de l'allocation de ressources suffisantes aux services d'interprétariat. Pour ces mesures, le rôle du groupe de travail consisterait principalement à **mener des actions de sensibilisation, à engager le dialogue avec les institutions concernées et à mener un travail de plaidoyer**, notamment à travers l'élaboration d'une note de position commune. La mise en œuvre de ces mesures dépendra, en définitive, des décisions, des capacités et des engagements des autorités compétentes et des organisations concernées.

Pistes concrètes de suivi:

- Rédiger et diffuser une **note politique** reprenant les recommandations du groupe de travail. (Calendrier : janvier – février 2027)
- Porter une **demande ciblée à la Ville de Liège** pour instaurer des rendez-vous au service des étrangers compatibles avec l'horaire scolaire, avec un système de réservation officiel. (Calendrier : 2027)
- **Organiser un échange entre CPAS, services communaux, tuteurs et associations spécialisées** sur les référents, les pièces demandées, les procurations et la préparation des dossiers. (Calendrier : 2027)
- **Recenser les fiches, guides et supports de formation existants** ; en vérifier l'actualité, puis envisager leur adaptation ou leur diffusion plutôt que la création systématique de nouveaux outils. (Calendrier : 2027)

5. Suivi et évaluation

Le groupe de travail Power2UAMs de Liège a été mis en place en avril 2026 et s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année. La présente stratégie doit dès lors être

considérée non pas comme un document définitif, mais comme une base de travail appelée à être approfondie et développée. L'absence de ressources spécifiques à long terme doit également être prise en compte dans la conception du dispositif de suivi. Celui-ci devrait donc rester proportionné aux moyens disponibles et privilégier une approche pragmatique.

Les parties prenantes souhaitant poursuivre leur engagement continueront à partager les informations pertinentes concernant les activités menées, les évolutions observées, les obstacles rencontrés et, lorsque ces données sont disponibles, les premiers résultats obtenus. Ces échanges pourront servir de base à la poursuite du dialogue et contribuer à identifier de nouvelles pistes d'action et de plaidoyer.

Étant donné que les membres du groupe de travail local ne disposent pas nécessairement d'un mandat formel pour représenter leurs organisations respectives, ni la présente stratégie ni son dispositif de suivi ne devraient imposer d'obligations formelles en matière de rapportage ou attribuer des responsabilités de mise en œuvre aux acteurs susceptibles de contribuer aux actions proposées. Dans la mesure du possible, les progrès réalisés pourront faire l'objet d'un examen périodique sur la base des indicateurs indicatifs présentés ci-dessous.

5.1 Indicateurs

Thématique prioritaire	Indicateur(s)
Priorité 1: Accès au logement	1. Nombre de notes de plaidoyer élaborées, regroupant l'ensemble des recommandations formulées par le groupe de travail (Cible : 1). 2. Nombre d'acteurs ou d'institutions ciblés atteints grâce à la diffusion de la note de plaidoyer (Cible : 5). 3. Nombre d'échanges organisés dans un cadre de concertation existant, éventuellement en collaboration avec le CRIPEL (Cible : 1). 4. Nombre d'actions de sensibilisation identifiées et proposées (Cible : 1).
Priorité 2: Accès aux administrations communales, aux centres publics d'action sociale (CPAS) et aux autres services	1. Nombre de notes de plaidoyer élaborées, regroupant l'ensemble des recommandations formulées par le groupe de travail (Cible : 1). 2. Nombre de demandes écrites transmises au service compétent de la Ville de Liège (Cible : 1). 3. Nombre de réunions sollicitées auprès des responsables concernés pour discuter de la faisabilité de rendez-vous compatibles avec les

administratifs publics	horaires scolaires et d'un système officiel de réservation (Cible : 1). 4. Nombre de réunions de concertation organisées, réunissant des représentants d'au moins trois des quatre catégories d'acteurs ciblés (Cible : 1). 5. Nombre d'outils ou de ressources existants recensés et examinés, en évaluant leur pertinence, leur actualisation et leur accessibilité (Cible : 5).

5.2 Actualisation de la stratégie

Si le groupe de travail local décide de poursuivre sa collaboration au-delà de la clôture officielle du projet Power2UAMs, prévue en décembre 2026, la stratégie devra rester un document flexible et évolutif, régulièrement réexaminé afin de tenir compte des nouvelles évolutions, des besoins émergents et des progrès réalisés. Une révision semestrielle pourrait permettre de faire le point sur la mise en œuvre des actions proposées, d'identifier les difficultés rencontrées et d'ajuster les priorités si nécessaire. Toutefois, compte tenu du temps et des ressources limités dont disposent les membres du groupe de travail, ce processus devrait rester simple et pragmatique, en s'appuyant sur les réunions existantes plutôt que sur un exercice d'évaluation distinct et chronophage. Les actualisations devraient se concentrer sur les principales évolutions, les progrès accomplis et les ajustements nécessaires, afin de garantir que la stratégie demeure pertinente et opérationnelle, sans engendrer de charge administrative supplémentaire.

6. Participation des enfants

L'élaboration de la stratégie locale s'est également appuyée sur des échanges avec des MENA à différentes étapes du projet. Durant l'été, des activités participatives ont été organisées avec des jeunes vivant à Liège afin de mieux comprendre leurs expériences, leurs priorités et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans la ville. Une synthèse de ces échanges a été présentée au groupe de travail local lors de sa troisième réunion. Une exposition photographique a également permis de recueillir leurs points de vue. À partir de cinq questions proposées, les jeunes ont pris et partagé des photographies illustrant leur quotidien à Liège, les lieux où ils se sentent bien ou moins à l'aise, les difficultés auxquelles ils sont confrontés, ce qui compte pour leur avenir et ce qui pourrait améliorer leur vie dans la ville.

Entre la troisième et la quatrième réunion, une version des recommandations provisoires adaptée aux enfants et aux jeunes a été élaborée, puis discutée au sein d'un petit groupe de discussion réunissant trois MENA. Afin de rendre les recommandations plus accessibles et de faciliter les échanges, celles-ci ont été présentées autour de deux thématiques principales : (1) « Un endroit où se sentir

chez soi », axée sur le logement et l'importance de disposer d'un lieu de vie sûr et stable, et (2) « Moins de confusion et plus d'aide », consacrée à l'accès aux services administratifs, à la clarté des informations et à un accompagnement adapté. Les réactions des jeunes aux recommandations proposées ont été très positives et ont largement confirmé les priorités identifiées par le groupe de travail, même s'ils ont suggéré relativement peu de modifications supplémentaires.

Un participant a néanmoins mis en évidence une lacune importante dans l'accompagnement après le regroupement familial. Le jeune a expliqué que l'accompagnement de son tuteur avait pris fin à l'arrivée de sa famille en Belgique, alors que sa mère ne connaissait pas les procédures administratives belges. Il a donc dû prendre lui-même en charge les démarches auprès de la commune et du CPAS. Ce témoignage a souligné la nécessité d'assurer une transition progressive de l'accompagnement après le regroupement familial, plutôt qu'une interruption brutale du soutien apporté par le tuteur. Le jeune a suggéré d'examiner la possibilité pour les tuteurs de faciliter cette transition lors de l'arrivée des familles. Ces réflexions ont été présentées au groupe de travail local lors de sa quatrième réunion et prises en compte dans l'affinement des recommandations.

Favoriser une participation significative des MENA s'est révélé complexe et a nécessité beaucoup de temps, de nombreux contacts individuels et des efforts soutenus pour établir une relation de confiance. Il n'a pas toujours été facile d'encourager les jeunes à donner directement leur avis sur les recommandations formulées en matière de politiques publiques. Cependant, lorsque suffisamment de temps et d'espace étaient consacrés aux échanges individuels, leurs contributions se sont révélées précieuses et les jeunes ont réagi positivement au fait d'être consultés. Cette expérience a confirmé l'importance d'adopter des approches participatives souples, accessibles et fondées sur la relation de confiance, permettant aux jeunes d'exprimer leurs points de vue d'une manière adaptée à leur situation et à leurs préférences.

7. Pérennisation et prochaines étapes

Concernant la pérennisation du groupe de travail local, plusieurs membres ont d'ores et déjà exprimé leur intérêt pour la poursuite de cette collaboration au-delà de la clôture officielle du projet POWER2UAMs, prévue en décembre 2026. Cet intérêt reste toutefois conditionné aux disponibilités des professionnels, aux ressources financières et à la volonté de l'ensemble du groupe. Bien que la participation demeure entièrement volontaire, l'ensemble des membres sera invité à faire part de son intérêt pour une implication future. Dans l'idéal, le groupe de travail continuerait à se réunir tous les quelques mois, en privilégiant des modalités souples, notamment la possibilité de participer à distance, afin de favoriser les échanges d'informations, de suivre les évolutions et les défis liés à la situation des MENA et à leur accès aux services publics, ainsi que d'identifier de nouvelles possibilités de collaboration et d'action.

Il importe également de reconnaître qu'un grand nombre des actions identifiées dans la stratégie locale pourraient ne pas être engagées ou achevées avant la clôture officielle du projet. Leur mise en œuvre pourrait dès lors intervenir ultérieurement, en fonction des disponibilités, des capacités et des priorités des organisations et des personnes concernées. Lors de la quatrième réunion, les membres ont notamment souligné la pression croissante qui pèse sur les professionnels de terrain, confrontés à un manque de financements, à une augmentation des demandes et à des difficultés persistantes pour obtenir des résultats concrets. Ces contraintes, qui peuvent entraîner une certaine fatigue et un épuisement des équipes, limitent également leur capacité à s'investir dans de nouvelles initiatives. La stratégie locale doit donc reconnaître non seulement les besoins de coordination et de clarification des responsabilités, mais aussi le manque de moyens humains, financiers et de solutions concrètes. Dans ce contexte, le groupe de travail pourrait privilégier une ou deux actions communes réalistes, définies en fonction des ressources disponibles et des priorités partagées, plutôt que de chercher à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations simultanément.

La stratégie locale doit dès lors être envisagée non seulement comme un plan d'action pour la période restante du projet, mais également comme un cadre de référence pour la poursuite de la collaboration et la mise en œuvre d'améliorations à plus long terme, au-delà de décembre 2026.

8. Adoption par le groupe de travail local

La stratégie locale a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif associant les membres du groupe de travail local. Entre la troisième et la quatrième réunion, les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de stratégie et de formuler leurs commentaires.

Lors de la quatrième réunion, le groupe a discuté des recommandations et des actions proposées, afin d'identifier les modifications et les ajouts nécessaires. À l'issue de cette réunion, les membres ont été invités à relire la version révisée de la stratégie et à transmettre leurs dernières remarques avant son approbation.

Compte tenu du caractère volontaire et informel du groupe de travail, aucune procédure de signature officielle n'a été organisée. La stratégie a donc été approuvée par les membres du groupe de travail par courrier électronique. Cette approbation témoigne de leur adhésion collective aux recommandations et aux orientations proposées pour les actions futures, sans pour autant constituer un engagement contraignant pour les organisations qu'ils représentent.